

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	22
Votants	27
Quorum	14

L'an deux mille vingt quatre

Le : 25 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Françoise BUSALLI, Cyrille GENEVRIER, Marie-Laure JACQUEMOND.

POUVOIRS : Gérard DI FRUSCIA à Christian SOULIER, Pierre MARCOUX à Annie OSTARD, Françoise BUSALLI à Véronique GENEVRIER, Cyrille GENEVRIER à Sébastien OLIVIER, Marie-Laure JACQUEMOND à Michel VALERY.

SECRETAIRE : Yvette VERNIERE.

Délibération n°2024_07_02

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision du Maire n°2023/02 du 17 août 2023 attribuant la mission de programmation des travaux de l'école élémentaire au cabinet ACOBA,

Vu l'arrêté n°2024-058 du 09 avril 2024 portant composition du jury de concours pour la réhabilitation de l'école élémentaire de Saint-Romain-le-Puy,

Vu le résultat du jury de concours en date du 10 avril 2024 sélectionnant trois candidats sur trente :

- ✓ •SILT (33 avenue du Maréchal de Saxe, 69 003 LYON)
- ✓ •ATELIER DES VERGERS (12 Boulevard de l'Etivalliere, 42 000 SAINT-ETIENNE)
- ✓ •INSOLITES ARCHITECTURES (60 Rue Chaponnay, 69 003 LYON).

Vu le procès-verbal du jury de concours de maîtrise d'œuvre en date du 22 juillet 2024,

Vu les critères de choix des offres et les notations attribuées à chacun des candidats,

Considérant qu'il est proposé d'attribuer le marché au lauréat du concours classé en première position lors du jury de concours en date du 22 juillet 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (21 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions) décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la négociation préalable à la signature du marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'agence Insolites Architectures,
- de préciser que son taux de rémunération est de 11.80 %, pour un forfait provisoire de rémunération de 436 600 euros H.T.
- d'autoriser le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, solliciter toutes les autorisations et signer tous les actes et documents de toute nature nécessaire à la réalisation du projet de restructuration et d'extension de l'école élémentaire du groupe scolaire Jean Monnet..

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 27 juillet 2024
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Yvette VERNIERE



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :